

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-189
Circulation et stationnement
Place Jacques Garcia

**ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE
2025-147**

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté municipal général n°96/204 du 10 décembre 1996 portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement Place Jacques Garcia, en raison de travaux de terrassement par l'entreprise SNCTP groupe ROGER MARTIN,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite place Jacques Garcia et par conséquent, rue Eugène Guillaume, le lundi 22 septembre 2025.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue des Fossés.

ARTICLE 3 : Les deux places de stationnement proches de la rue Piron, seront également interdites, du lundi 22 au vendredi 26 septembre 2025.

ARTICLE 4 : Des panneaux de signalisation seront fournis et mis en place par l'entreprise SNCTP groupe ROGER MARTIN, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise SNCTP groupe ROGER MARTIN, devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 5 : L'entreprise SNCTP groupe ROGER MARTIN, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.